

[CONTAINER LABEL]

**POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT**  
**Pour vente et utilisation en Ontario seulement pour la suppression**  
**d'anthracnose causée par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de**  
**plein champ, du 1 avril, 2024 jusqu'au 28**  
**février 2025**

**GROUPE M4 FONGICIDE**

## **CAPTAN 80 WSP**

**COMMERCIAL**

**Granulés dispersibles dans l'eau**

**FONGICIDE AGRICOLE POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES**

**PRINCIPE ACTIF : Captane 80 %**

**AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES**

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**N° D'HOMOLOGATION 33597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**NE PAS VENDRE LES PETITS SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT**

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler

ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053  
(24 heures sur 24)

**CONTENU NET : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

Canada R3B 0X2

1 855-264-6262

## **MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. PEUT IRRITER la peau.  
ÉVITER tout contact avec la peau.

Appliquer uniquement lorsque les possibilités de dérive vers des secteurs habités ou des aires d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) sont minimales. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes à coques latérales et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un tracteur à cabine fermée si la quantité manipulée dépasse 57 kg p.a./jour. La cabine fermée doit assurer une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire présence d'un dispositif de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des gaz et des vapeurs).

La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes à coques latérales et de gants résistant aux produits chimiques n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué par aspersion ou au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications en serre à l'aide de ce matériel, la quantité maximale qui peut être manipulée est de 0,71 kg p.a. par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Les travailleurs qui préparent les solutions pour le trempage des bulbes de fleurs ou qui effectuent des activités de nettoyage ou de réparation connexes doivent également porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coques latérales, ainsi que des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques. Les travailleurs qui manipulent des bulbes traités et qui touchent des surfaces ayant été en contact avec la solution de trempage ou pouvant avoir été contaminées par celle-ci doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des

lunettes à coques latérales, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

**NE PAS** pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité indiqués sur l'étiquette.

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas en appliquer directement ou indirectement sur l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les rivières ou les fleuves en nettoyant l'équipement de pulvérisation ou en éliminant les déchets.

### **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[ETIQUETTE DE LIVRET]

**POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT**  
**Pour vente et utilisation en Ontario seulement pour la suppression**  
**d'antracnose causée par le *Colletotrichum* spp. sur des poivrons de**  
**plein champ, du 1 mars, 2024 jusqu'au 28**  
**février 2025**

**GROUPE M4 FONGICIDE**

## **CAPTAN 80 WSP**

**COMMERCIAL**

**Granulés dispersibles dans l'eau**

**FONGICIDE AGRICOLE POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES**

**PRINCIPE ACTIF : Captane 80 %**

**AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES**

**DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**N° D'HOMOLOGATION 33597 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**NE PAS VENDRE LES PETITS SACS HYDROSOLUBLES SÉPARÉMENT**

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler

ProPharma Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053  
(24 heures sur 24)

**CONTENU NET : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue

Winnipeg, Manitoba

Canada R3B 0X2

1 855-264-6262

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le **CAPTAN 80 WSP** est un granulé dispersible dans l'eau qui est enfermée hermétiquement dans de petits sacs hydrosolubles (PSH) individuels. Les PSH et le pesticide se dissoudront facilement dans l'eau pour supprimer certaines maladies fongiques des fruits, légumes et cultures ornementales. Le **CAPTAN 80 WSP** est également utile pour traiter le sol afin de supprimer certaines pourritures des semences ainsi que la fonte des semis.

## MISES EN GARDE

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. PEUT IRRITER la peau.  
ÉVITER tout contact avec la peau.

Lors du mélange, du chargement et de l'application du produit et lors des activités de nettoyage et de réparation, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes, des lunettes à coques latérales et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes à coques latérales et des gants à l'intérieur du cockpit. Le port d'un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire dans le cockpit si ce dernier est doté d'un système de filtration de l'air.

Lorsque le produit est appliqué au moyen d'une rampe d'aspersion, utiliser un tracteur à cabine fermée si la quantité manipulée dépasse 57 kg p.a./jour. La cabine fermée doit assurer une protection physique et respiratoire (c'est-à-dire présence d'un dispositif de filtration des poussières et du brouillard et/ou de purification des gaz et des vapeurs).

La cabine fermée doit constituer une barrière contre les produits chimiques qui enveloppe complètement l'occupant et qui empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine. Le port d'un appareil de protection respiratoire, de lunettes à coques latérales et de gants résistant aux produits chimiques n'est pas obligatoire à l'intérieur de la cabine fermée, mais ces articles doivent être à portée de main pour permettre de quitter la cabine.

Lorsque le produit est appliqué par aspersion ou au moyen d'un pulvérisateur pneumatique monté sur un tracteur à cabine ouverte, porter également un couvre-chef résistant aux produits chimiques. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un surôit résistant aux produits chimiques ou un surôit à large bord et un capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou.

Lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter également une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long. De plus, lors des applications en serre à l'aide de ce matériel, la quantité maximale qui peut être manipulée est de 0,71 kg p.a. par personne par jour. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des personnes qui appliquent le produit. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes.

Les travailleurs qui préparent les solutions pour le trempage des bulbes de fleurs ou qui effectuent des activités de nettoyage ou de réparation connexes doivent également porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coques latérales, ainsi que des chaussures et des chaussettes résistant aux produits chimiques. Les travailleurs qui manipulent des bulbes traités et qui

touchent des surfaces ayant été en contact avec la solution de trempage ou pouvant avoir été contaminées par celle-ci doivent porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des lunettes à coques latérales, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques.

**NE PAS** pénétrer ou permettre aux travailleurs de pénétrer dans les sites traités avant la fin du DS indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches de travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites traités avant la fin du délai prescrit. Dans des circonstances exceptionnelles, un préposé à l'application des pesticides accrédité peut entrer dans les sites traités pour y effectuer des tâches non manuelles à court terme, s'il s'est écoulé au moins 4 heures depuis l'application et s'il porte un vêtement à manches longues, un pantalon long, des bottes en caoutchouc, des chaussettes, des lunettes à coques latérales, des gants résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un boîtier approuvé par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

Enlever chaque jour les vêtements contaminés et les laver à fond avant de les remettre. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé le **CAPTAN 80 WSP** et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après utilisation du produit ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les remettre. Toujours travailler à l'abri du vent durant les opérations de mélange et de chargement. Garder les personnes non protégées à l'écart de la zone de manipulation du produit ou du voisinage pouvant être atteint par la dérive.

Appliquer uniquement lorsque les possibilités de dérive vers des secteurs habités ou des aires d'activité humaine (maisons, chalets, écoles et aires récréatives) sont minimales. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** pénétrer ou laisser un travailleur pénétrer dans les sites traités avant la fin des délais de sécurité indiqués dans le tableau qui suit.

Culture	Activité	Délai de sécurité <sup>a</sup>
Poivrons (cultivés en plein champ – applications foliaires)	Activités liées à l'irrigation par douchette ou à la lance donnant lieu à un contact avec le feuillage	10 jours
	Récolte manuelle, palissage / liage	7 jours
	Toutes les autres activités	12 heures

<sup>a</sup> Les DS supérieurs à 12 heures s'appliquent aux tâches manuelles. Si le DS pour une récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte, observer le délai le plus long des deux. Une récolte mécanique peut être effectuée lorsque le délai d'attente avant la récolte est écoulé, à condition qu'aucun travailleur n'entre en contact avec le feuillage traité. Si le DS est de 12 heures et qu'aucun délai d'attente avant la récolte n'est précisé, l'entrée dans le site traité n'est permise qu'après 12 heures.

<sup>b</sup> S'applique uniquement aux fleurs non coupées, car l'étiquette contiendra un énoncé interdisant l'utilisation sur les fleurs coupées.

<sup>c</sup> DS figurant actuellement sur l'étiquette.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Ne pas en appliquer directement ou indirectement sur l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les lacs, les rivières ou les fleuves en nettoyant l'équipement de pulvérisation ou en éliminant les déchets.

#### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR :**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les mises en garde relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

#### **RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE :**

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le **CAPTAN 80 WSP** contient un

fongicide du Groupe M4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **CAPTAN 80 WSP** et à d'autres fongicides du Groupe M4. Une perte graduelle ou totale du degré d'éradication peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser le **CAPTAN 80 WSP** ou d'autres fongicides du Groupe M4 en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées afin de déceler toute manifestation de résistance. Informer ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **CAPTAN 80 WSP** chez l'agent pathogène.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'emploi. Cesser l'utilisation de ce produit et utiliser un autre fongicide présentant un site d'action ciblé différent, s'il existe.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement à des cultures et à des pathogènes précis.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1 855-264-6262.

## MODE D'EMPLOI

### MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'USAGE

Respecter les restrictions fournies sur l'étiquette pour les cultures concernées. Les règlements de Santé Canada établissent les quantités permises de produits chimiques agricoles qui peuvent rester sur les cultures vivrières au moment de la récolte. Afin de ne pas dépasser ces quantités tolérées de résidus, utiliser seulement les doses recommandées et cesser toute pulvérisation dans le délai prescrit (en jours) pour chaque culture. Consulter les autorités agricoles locales pour de plus amples renseignements concernant la période et le nombre de traitements nécessaires car ceux-ci peuvent varier selon les conditions locales.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.



### Mises en garde à prendre relativement au produit

Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir cet emballage. Pour toute question, communiquer avec le fabricant ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant agricole de votre province. L'application de ce produit doit répondre à l'exigence suivante :

**Volume :** Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 50,0 litres par hectare.

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS requise pour :

- utilisations avec un équipement d'application portatif autorisées sur cette étiquette,
- Pulvérisateurs à capuchon ou protégés à faible dégagement qui empêchent le contact du jet avec la culture, les fruits ou le feuillage.

### Zones tampons sans pulvérisation :

**AUCUNE** zone tampon **N'EST REQUISE** lors des applications localisées effectuées à l'aide de matériel manuel.

Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, milieux humides, etc.) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Poivrons	3	1	1	4

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### COMPATIBILITÉ

Les matières alcalines comme la bouillie soufrée, le sulfure de calcium et la bouillie bordelaise réduisent l'activité fongique du **CAPTAN 80 WSP**. Ne pas appliquer le **CAPTAN 80 WSP** en

combinaison avec de l'huile, ou immédiatement avant ou peu après des pulvérisations d'huile. Ne pas utiliser de combinaisons avec des préparations de phosphates organiques dans le solvant. L'emploi de dispersifs qui provoquent un mouillage excessif est déconseillé. Ne pas utiliser de combinaisons de **CAPTAN 80 WSP** et de soufre sur les cultures sensibles au soufre.

### **PHYTOTOXICITÉ**

S'il est employé à des doses élevées ou dans des pulvérisations mouillantes, le **CAPTAN 80 WSP** peut provoquer des taches nécrotiques des feuilles tendres non parvenues à maturité de certaines variétés de pommes, de pêches, de prunes et de cerises. Ce type de dégâts est plus fréquent lors des premiers traitements postfloraux durant les longues périodes de temps humide, chaud et nuageux. Pour éviter le risque de taches sur les feuilles dans de telles conditions, utiliser le **CAPTAN 80 WSP** et les autres produits à pulvériser aux plus faibles doses recommandées et éviter de bassiner les arbres.

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

Les petits sacs contenant le **CAPTAN 80 WSP** sont **hydrosolubles**, c'est-à-dire qu'ils se dissolvent complètement dans l'eau. Après avoir ouvert le sac extérieur, déposer le nombre requis de petits sacs non ouverts dans le réservoir de pulvérisation. Resceller le sac extérieur afin de protéger les petits sacs qui restent. Ne pas trop manipuler les petits sacs hydrosolubles ni les exposer à l'humidité car cela risque de provoquer leur rupture. Faire en sorte que les petits sacs ne soient pas mouillés avant le mélange de la solution de pulvérisation. Ne pas manipuler avec des mains mouillées.

1. Remplir le réservoir au tiers ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou de retour en cuve.
2. Déposer le nombre requis de petits sacs non ouverts de **CAPTAN 80 WSP**, directement dans le réservoir de pulvérisation.
3. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour que le **CAPTAN 80 WSP** soit entièrement en suspension. La température de l'eau et le degré d'agitation détermineront le temps nécessaire pour que les petits sacs se dissolvent. Les petits sacs doivent être complètement dissous avant l'épandage ou avant d'ajouter des substances mélangées en cuve. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
4. Ajouter les substances mélangées en cuve, le cas échéant.

### **TAUX DE DEMANDE**

**POIVRONS** : Anthracnose (*Colletotrichum* spp.) - Utiliser 2,25 à 4,25 kg par hectare dans suffisamment d'eau pour une couverture complète. Appliquer à titre préventif, lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. Ne faites pas plus de 3 demandes par an. Utiliser 2,25 à 3,25 kg par hectare sur les jeunes plants, 3,25 à 4,25 kg par hectare sur les plants matures. Peut être appliqué jusqu'à 2 jours avant la récolte. Peut être appliqué avec un équipement terrestre conventionnel. NE PAS utiliser sur les poivrons de serre.

### **STOCKAGE**

Conservez ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

## **ÉLIMINATION**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site d'application.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

<< Water Soluble Pouch Text>>

**CAPTAN 80 WSP**

Granulés dispersibles dans l'eau

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS CONSULTER LA BROCHURE DU  
MODE D'EMPLOI POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLETS SUR LES  
MISES EN GARDE À OBSERVER

Principe actif : Captane 80 % N° d'hom. 33597

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

Contenu net : 250 g à 20 kg (250 g à 1 kg en petits sacs hydrosolubles)